



Partie réservée à la Commission Logement

Quotient Familial

Montant de la prime

SECRETARIAT DU C.A.S 8, Avenue de Dallas - 21000 DIJON
Tél : 03.80.48.88.88 secretariat@cas-agglodijonnaise.fr

DOSSIER DE DEMANDE PRIME LOGEMENT ETUDIANT

Excepté internat, lycéens, apprentissage ou alternance rémunéré

NOM DE L'AGENT	<input type="text"/>	Organisme Employeur ..	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	Service	<input type="text"/>
Carte CAS n°	<input type="text"/>		
Nom et Prénom de l'étudiant ...	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Titulaire
Date de naissance de l'étudiant	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Stagiaire
Etude poursuivie par l'étudiant	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Auxiliaire
Lieu des études	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Contractuel
		<input type="checkbox"/>	Horaire
		<input type="checkbox"/>	Vacataire

ATTENTION ! Tous les dossiers sont à présenter dans les 12 mois,

Rappel : les primes logement sont versées suivant l'acceptation du dossier par la Commission Logement

PRIME LOGEMENT ETUDIANT - (Quotient familial)

* Certificat de scolarité 2022/2023

* Copie du bail de la location (ou de la co-location) **ou** attestation d'occupation d'une chambre universitaire (CROUS)

* Copie de la facture EDF de la location

* Copie de l'**avis d'imposition 2022** (sur les revenus 2021)

(Pour les personnes en union-libre, joindre les 2 avis d'imposition)

Visa de la Commission Logement

Avis favorable

Avis défavorable

Motif de refus ...
